

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS
N°25.SG.21**

Objet : Désignation d'un cabinet d'avocats - Contentieux

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'alinéa 16 de l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal N°22/71 en date du 4 juillet 2022, donnant notamment délégation à M. le Maire, pour la durée de son mandat, en application de l'article précité,

Considérant l'avis d'audience devant le tribunal correctionnel de Fontainebleau le 20 février 2025 à 14h00 heures convoquant M. M et Mme C/ dans le cadre de travaux réalisés le 25 janvier 2021 d'extension d'une construction existante en méconnaissance des règles d'urbanisme sur un terrain sis 77300 Fontainebleau,

Considérant que la Ville est invitée à comparaître en même temps que les personnes poursuivies devant le tribunal pour faire valoir ses droits en se constituant partie civile et en formant une demande de dommages et intérêts,

Considérant la nécessité de défendre les intérêts de la ville par la désignation d'un avocat et de se constituer partie civile au nom de la ville dans le cadre de ce contentieux,

DECIDE

Article 1^{er} : de se constituer partie civile, au nom de la commune dans le cadre d'une procédure pénale à l'encontre de M. M et de Mme C/ relative à des travaux d'extension d'une construction existante effectués le 25 janvier 2021 en méconnaissance des règles d'urbanisme sur un terrain sis 77300 Fontainebleau.

Article 2 : de désigner le cabinet d'avocats Landot et associés, situé 11 boulevard Brune, 75014 Paris, afin de représenter les intérêts de la Ville de Fontainebleau dans le cadre de ladite affaire.

Article 3 : de signer tous les documents se rapportant à ces dossiers.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait à Fontainebleau, le 31 janvier 2025

Julien GONDARD

Julien
Signé **GONDARD**
Maire de Fontainebleau

Signature numérique
de Julien GONDARD
Date : 2025.01.31
09:33:55 +01'00'

Publié le 31 janvier 2025

Notifié le

Certifié exécutoire le 31 janvier 2025

Sous l'identifiant 077-217701861- _____

